

VICTIMES DE VIOLENCES SEXISTES, SEXUELLES ET CONJUGALES

QUELS TYPES DE VIOLENCES ? QUE FAIRE ? QUI CONTACTER ?



DANGER IMMÉDIAT - 24h/24 - 7j/7

n° 112

n° 114 (SMS)

Fait le relais avec le 17 (police), le 15 (soin)
et le 18 (pompiers)

URGENCE SOCIALE 24H/24 - 7J/7

n° 115



VIOLENCES SEXISTES

- Le sexisme : **attitude discriminatoire fondée sur le sexe, ou sur le genre** d'une personne.
- Lié aux préjugés et stéréotypes de genre, pouvant comprendre la croyance qu'un sexe ou qu'un genre serait supérieur à l'autre.

VIOLENCES SEXUELLES

- Actes sexuels commis avec violence, contrainte, menace ou surprise.
- **Sans consentement libre et éclairé = violence sexuelle**
- 3 types de violences sexuelles : harcèlement sexuel, agression sexuelle et viol

VIOLENCES CONJUGALES

- Violences passées ou actuelles qui interviennent **au sein du couple (ex-partenaire intime ou actuel)**.
- Violences qui peuvent également atteindre les **enfants**.
- Peuvent être : verbales, physiques, psychologiques, administratives, économiques, sexuelles et/ou cyberviolences.

• Harcèlement de rue - Demandez Angela



Dispositif d'aide pour toute personne en situation de harcèlement de rue ou d'insécurité, quel que soit son âge, son genre ou sa condition, de jour, comme de nuit.

<https://www.nice.fr/fr/actualites/harcelement-de-rue-que-faire?type=articles>

Numéros et adresses utiles :

- France Victimes : 116 006, 7/7j - 24/24h
- Violence Femme Info : 3919
- Enfance en Danger : 119
- SOS Mariage forcé : 01 30 31 05 05
- Cyber harcèlement, revenge porn : 3020
- Police municipale : 04 93 53 53 53
- Viol femmes information : 0 800 05 95 95
- Numéro FNACAV, « Ne frappez pas » associations spécialisées dans la prise en charge des auteurs de violences conjugales et familiales : 08 019 019 11
- Plateforme numérique d'accompagnement des victimes : www.masecurite.interieur.gouv.fr

MISES EN SITUATION DE VIOLENCES SEXISTES

Violences sexistes

```
graph LR; A[Violences sexistes] --- B[Les remarques et outrages sexistes]; A --- C[Les blagues sexistes]; A --- D[Le "slutshaming"]; B --- B1["T'es trop sensible, tu as tes règles ?"]; B --- B2["T'es bonne"]; B --- B3["Il y en a qui passe sous le bureau pour avoir des promotions"]; C --- C1["Femmes au volant, mort au tournant !"]; C --- C2["Les hommes c'est comme les parkings : tous les bons sont pris, les autres sont trop petits"]; D --- D1["Toutes les insultes en lien avec la sexualité comme 'pute' ou ' salope', 'PD' ou encore 'tapette'"]; D --- D2["En même temps, si tu n'étais pas en mini-jupe, ça ne serait peut-être pas arrivé"];
```

Les remarques et outrages sexistes

"T'es trop sensible, tu as tes règles ?"

"T'es bonne"

"Il y en a qui passe sous le bureau pour avoir des promotions"

Les blagues sexistes

"Femmes au volant, mort au tournant !"

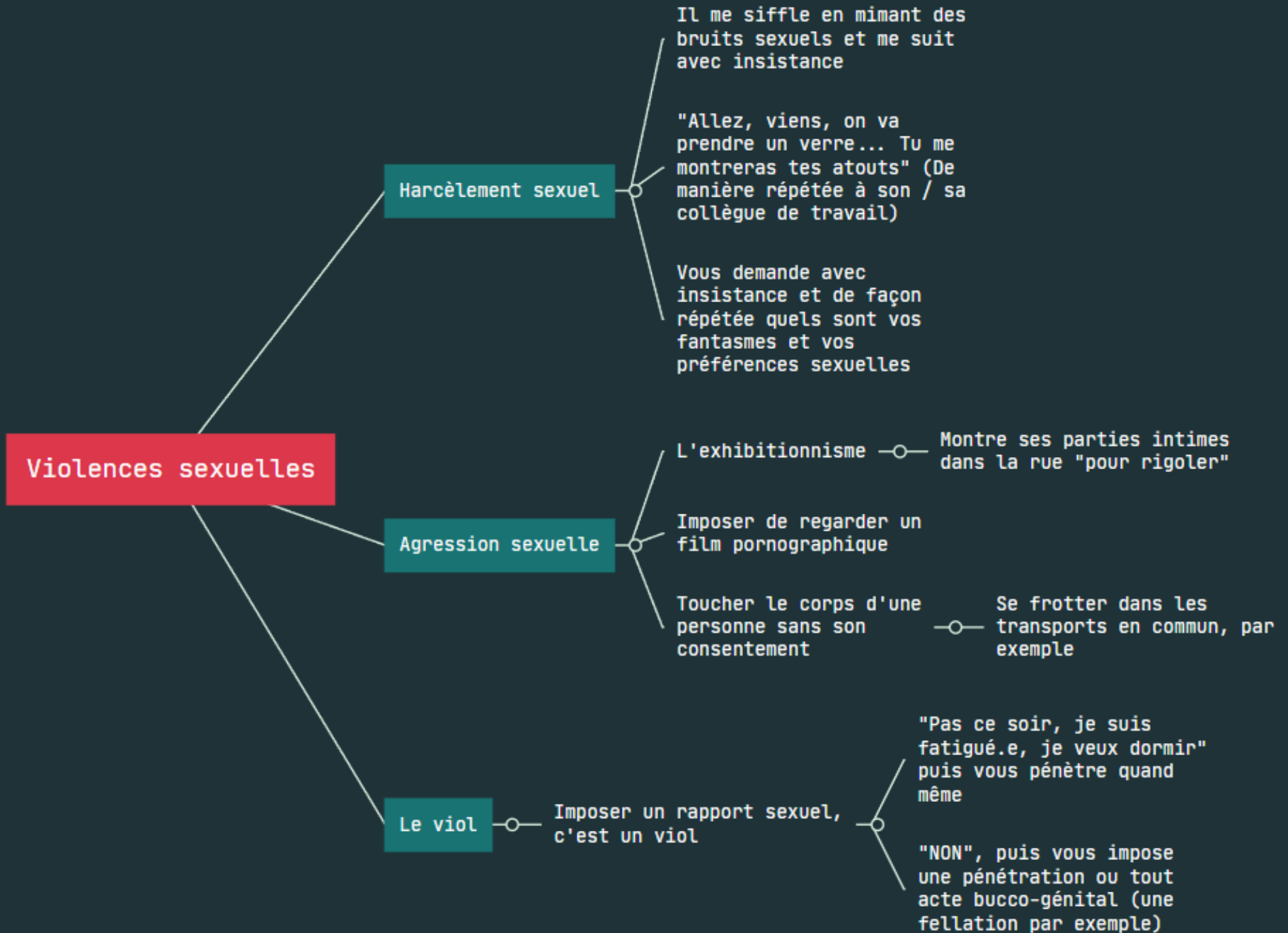
"Les hommes c'est comme les parkings : tous les bons sont pris, les autres sont trop petits"

Le "slutshaming"

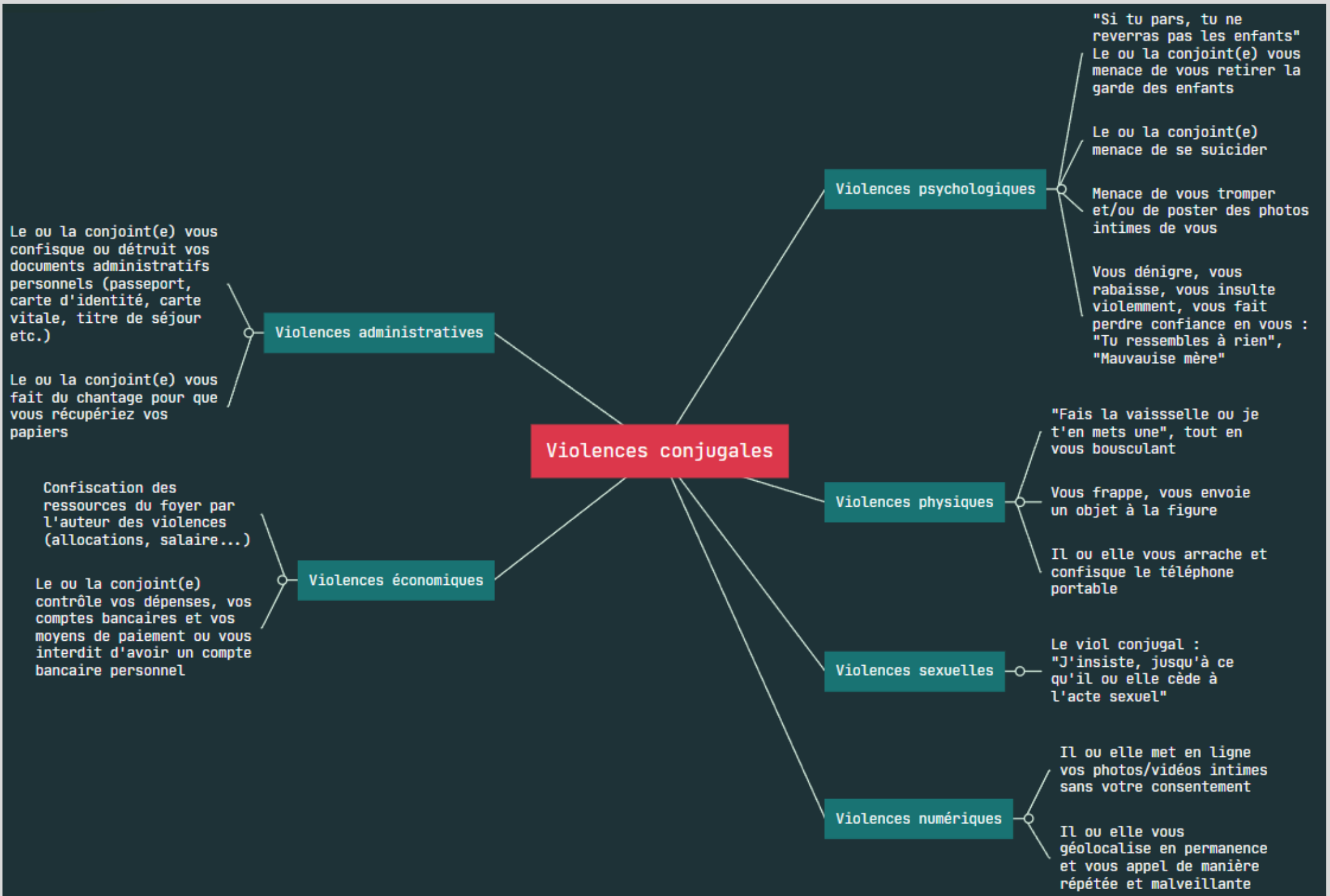
Toutes les insultes en lien avec la sexualité comme "pute" ou " salope", "PD" ou encore "tapette"

"En même temps, si tu n'étais pas en mini-jupe, ça ne serait peut-être pas arrivé"

MISES EN SITUATION DE VIOLENCES SEXUELLES



MISES EN SITUATION DE VIOLENCES CONJUGALES



VOUS POUVEZ DÉPOSER PLAINTÉ :

EN COMMISSARIAT :

Commissariat Foch

04.92.17.22.22

1 AVENUE MARECHAL FOCH
06000 NICE
24H/24

Commissariat Saint-Augustin

04.97.25.98.00

266 TRAVERSE DE LA DIGUE DES
FRANÇAIS, 06200 NICE
24H/24

Commissariat de l'Ariane

04.92.17.25.80

45 AVENUE EMILE RIPERT 06300
NICE
24H/24

INTERVENANT.E.S SOCIAUX/SOCIALES EN COMMISSARIAT (ISC) : & PSYCHOLOGUES, PRÉSENT.E.S DANS LES 3 COMMISSARIATS DE NICE

Commissariat Foch

Téléphone ISC : 06.08.23.20.43
Tel psychologue : 06.01.44.70.67

Commissariat Saint Augustin

Téléphone ISC : 06.66.13.40.25
Tel psychologue : 06.01.44.70.67

Commissariat de l'Ariane

Téléphone ISC : 06 66 13 76 21
Tel psychologue : 06.01.44.70.67

OU PAR COURRIER AUPRES DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE :

DEPOSEZ PLAINTÉ DIRECTEMENT AUPRES DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, PAR
COURRIER EN RECOMMANDÉ AR.

Contact et Adresse :

Tribunal Judiciaire
Place du Palais 06300 NICE
TEL : 04.92.17.70.00
Horaires : de 08H00 à 17H00
du lundi au vendredi

QUI CONTACTER POUR SOLLICITER UN HEBERGEMENT D'URGENCE ?



Le **SIAO - 115** est le numéro d'urgence social qui assure des missions d'**accueil, d'écoute et d'information en matière d'hébergement et d'aides alimentaires**, d'accès aux soins ou tout autre prestation de **première urgence**. Ce numéro est **gratuit** et propose une réponse immédiate depuis un poste fixe ou un téléphone portable. Un service d'écoute vous répondra **7j/7 et 24h/24** (y compris les jours fériés).

Vous pouvez aussi vous rapprocher d'un **travailleur social** dans les MSD ou au CCAS.

Vous pouvez être assisté.e d'un avocat

L'Ordre des Avocats du Barreau de Nice:

La liste des avocats est présente sur le site internet du Barreau de Nice : <https://www.barreaudenice.com/>

Vous devez faire valoir vos droits en justice, mais vous avez de faibles ressources financières ? Vous pouvez peut-être bénéficier de l'aide juridictionnelle totale ou partielle, en fonction de vos ressources. L'État contribue au coût des frais de justice. Attention, vous ne percevrez pas d'argent, l'aide servira à payer directement vos frais de justice : avocats et commissaires de justice (huissiers).

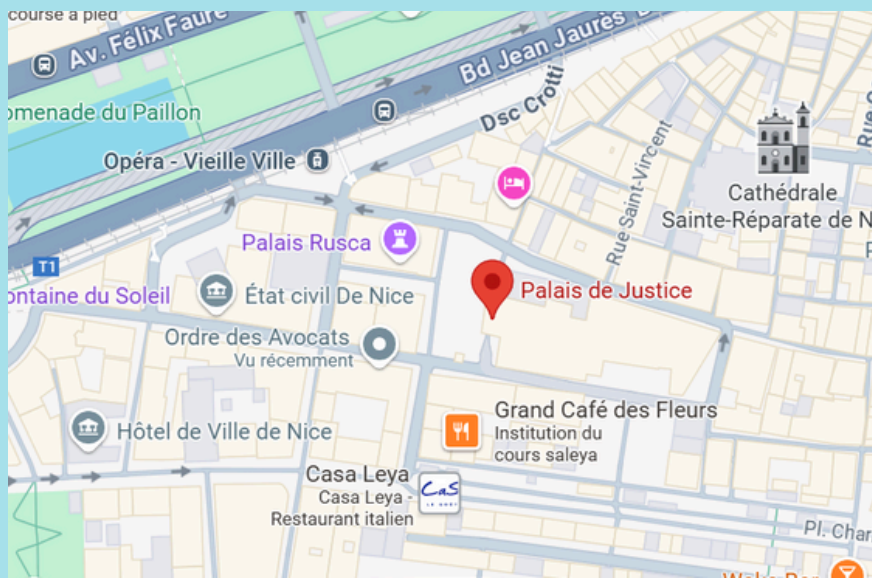
Pour déterminer si vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle, vous pouvez utiliser le simulateur suivant :

<https://www.aidejuridictionnelle.justice.fr/simulateur>

Lien du formulaire Cerfa de demande de l'aide juridictionnelle à compléter en ligne (exemplaire vierge) :

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_16146.do

Le formulaire est accepté en format papier à l'accueil du Tribunal Judiciaire.



Adresse et contact :
Palais de Justice – Place du Palais
Téléphone : 04 93 85 12 03.

Les services de santé en fonction de votre profil

**VICTIME DE SEXE FEMININ
A PARTIR DE 15 ANS**

Service des urgences
gynécologiques
Hôpital l'Archet 2

**VICTIME DE SEXE MASCULIN
A PARTIR DE 15 ANS**

Service des Urgences
générales de
l'Hôpital Pasteur 2

**MINEUR(E) DE MOINS DE
15 ANS**

Service des urgences
pédiatriques
Hôpital Lenval

Les services de santé

Services de soins

📍 **Hôpital Pasteur**

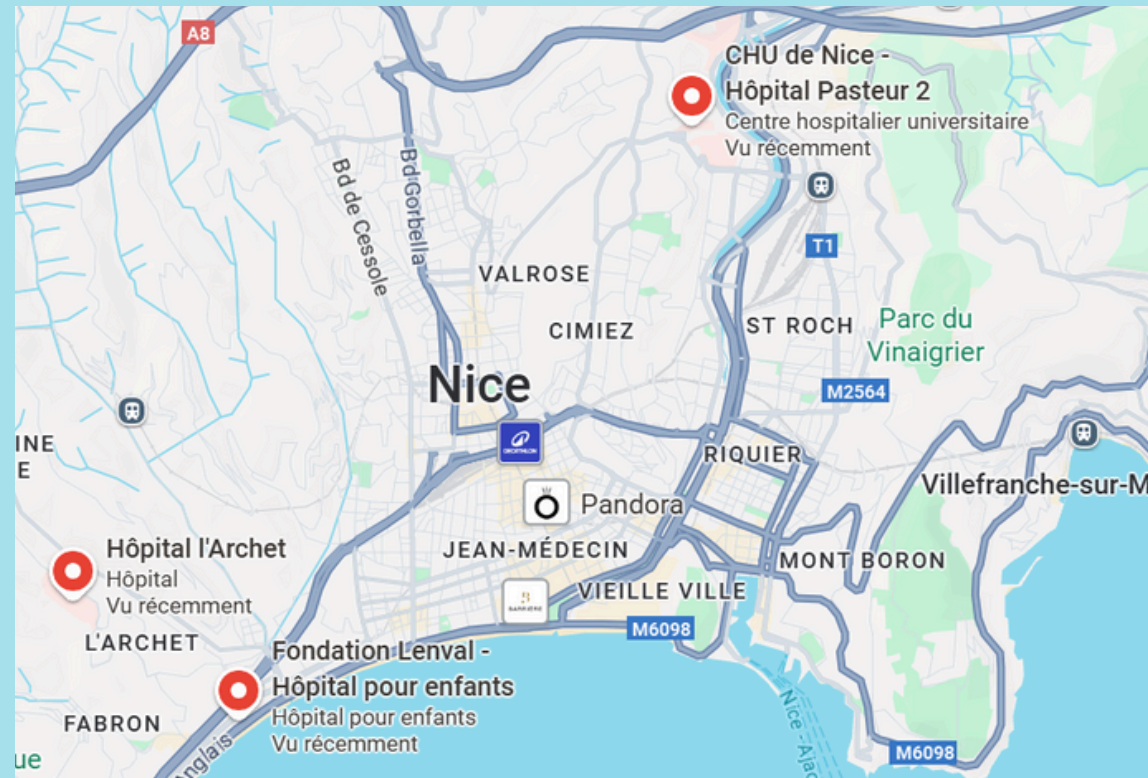
SERVICE DES URGENCES
30 Voie Romaine, 06000 Nice
04 92 03 77 77
Ouverture 24/24h

📍 **Hôpital de l'Archet**

SERVICE DES URGENCES
GYNECOLOGIQUES
151 Route St Antoine Ginestière, 06000 Nice
04 92 03 77 77
Ouverture 24/24h

📍 **Fondation Lenval**

SERVICE DES URGENCES PEDIATRIQUES
57 AV de la Californie, 06200 Nice
04 92 03 03 92
Ouverture 24/24h



La Maison des Femmes **Des Alpes Maritimes**

Une équipe pluridisciplinaire de professionnels dédiée aux **femmes victimes de violences sexuelles (de plus de 15 ans)** :

Consultations médicales et gynécologiques
Suivi psychologique
Consultations de psychiatre
Consultations de sexologie
Accompagnement social et juridique

Adresse et contact :

L'Hôpital Archet 2/niveau-2
151 Route de Saint-Antoine de Ginestière, 06200 NICE
Tel : 04.92.03.21.10
DE 8H30 A 17H30 du lundi au vendredi
Mail : maisondesfemmes06@chu-nice.fr

Unité d'accueil pédiatrique pour **l'enfance en danger (UAPED)**

UAPED est une structure spécialisée visant à **protéger** et prendre en charge **les mineurs victimes de violences, maltraitements ou négligences**.

La Maison des Femmes fait le lien avec avec l'UAPED pour l'évaluation des enfants co-victimes de violences.

Adresse et contact :

UAPED
DE 9H A 17H du lundi au vendredi
Tel : 04 92 03 04 20
HÔPITAL LENVAL- REZ-DE-CHAUSSÉE
Mail : secretariat.uaped@hpu.lenval.com

Médecine de ville

Vous pouvez aussi consulter votre médecin généraliste en cas de violences.

Services pour constater les violences

L'intervention du médecin légiste qui constatera les blessures physiques ou psychologiques se fera sur demande des forces de l'ordre.

SEULES LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES POURRONT ÊTRE RECUES SANS DEMARCHE PREALABLE DES FORCES DE L'ORDRE, SUR RDV PAR LE MEDECIN LEGISTE À L'UNITE MEDICO JUDICIAIRE (UMJ)

CAS 1

Les violences sexuelles seraient survenues **il y a 8 jours ou plus**, il n'y a **plus d'urgence** à réaliser des **prélèvements médico-légaux**.
Vous serez reçues sur RDV.

Hôpital de Cimiez CHU NICE

UMJ

4 avenue Reine Victoria

Bâtiment Mossa, Rez de Jardin 06000 Nice

Tél secrétariat : 04 92 03 48 21

Mail : secumj@chunice.fr

CAS 2

Les violences sexuelles seraient survenues **il y a moins de 8 jours**, il y a **nécessité de réaliser des prélèvements médico-légaux en urgence**. Vous serez reçues **sans RDV**.



Hôpital l'Archet 2

Service des urgences gynécologiques

151 Route St Antoine Ginestière, 06000 Nice

Tel : 04 92 03 93 34

Ouverture 24/24h

VOUS SOUHAITEZ ÊTRE ACCOMPAGNÉ.E D'UN PROFESSIONNEL

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)

Le CDAD propose des consultations gratuites d'avocat.

Quel que soit votre âge, votre nationalité, votre niveau de vie ou votre lieu de domicile, vous avez la possibilité de bénéficier de **consultations juridiques.**



CDAD 06

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE L'ACCÈS AU DROIT



**Information
téléphonique
juridique gratuite
au 3039
CDAD des Alpes
Maritimes.**



Pour une consultation juridique en présentiel avec un avocat je prends rendez-vous par téléphone :

Nice Centre - Tribunal judiciaire - Place du Palais de Justice, Tel : 04 92 17 71 16

Nice, L'Ariane - La Maison de la Justice et du Droit de Nice, 52 Rue Anatole de Monzie, / Tel 04.97.00.03.90 / Mail : mjd-nice@justice.fr

Nice, Le Port - France Services, 6 avenue Max Gallo - 04.89.04.32.90

Nice, Saint Roch - Espace Soleil, 53/55, Bd Louis Braille - 04.93.56.54.85

Nice, Centre Ville Quartier de la Gare - Centre social la Ruche, 3 rue Trachel - 04.93.82.40.42

Nice Ouest, Les Moulins - Mairie annexe Saint-Augustin, 75 bd Paul Montel - 04.97.13.54.54

Nice Nord - Maison départementale des séniors, 144 bd de Cessole - 04.89.04.51.25

STRUCTURES PLURIDISCIPLINAIRES POUR VOUS ACCUEILLIR



VILLE DE NICE



La Maison pour l'Accueil des Victimes (MAV)

Si vous êtes une victime majeure ou mineure d'infraction pénale une équipe pluridisciplinaire de professionnels vous apportera, une aide juridique, un accompagnement individualisé, un soutien psychologique, une assistance en lien avec la Police Municipale et pourra organiser des ateliers thématiques.

Adresse et contact : 6 Rue Gubernatis, 06000 Nice / Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Tel : 04 97 13 52 00

Le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Le CIDFF vous informe sur vos droits, vous accompagne vers l'emploi, dans l'exercice de la parentalité, vous soutient si vous êtes victime de violences sexistes, sexuelles, conjugales et intrafamiliales. Gratuit et confidentiel, il propose des permanences juridiques, psychologiques et un accompagnement adapté à chaque situation.

Adresse et contact : 2 rue Guiglia 06000 NICE / Tel : 04 93 71 55 69

STRUCTURE SPECIALISEE : VIOLENCES CONJUGALES

Le CCAS de la Ville de Nice - Accueil de jour pour femmes Pass'R'Elles

Pass'R'Elles accueille les femmes majeures avec ou sans enfant rencontrant des difficultés dans leur couple (conflits, violences conjugales...) ainsi que les enfants co-victimes des violences conjugales



**6 Rue Tonduti de l'Escarène, 06000
Nice**

Au guichet Unique Nice Facile -

**Demander à l'accueil l'accès au 2ème étage,
service "Pass'r'elles"**

Accessible aux personnes à mobilité réduite.



04 97 13 39 46



Horaires d'ouverture :

- **Du lundi au mercredi de 9h à 17h**
- **Le jeudi de 9h à 12h30**
- **Le vendredi de 9h à 15h45**

- **Accompagnement spécifique par une équipe pluridisciplinaire** : travailleurs sociaux, psychologues, intervention juriste.
- **Accès libre**
- **Accueil sans rendez-vous** dans les horaires définis mais possibilité d'appeler pour prise de rendez-vous à une heure précise.
- **Domiciliation**
- **Participation à des actions collectives** : bien-être, culture ou loisirs
- **Permanences d'intervenants extérieurs** : juriste, santé...
- **Espace de primo-écoute spécialisée dédié aux enfants**
- Buanderie, coin cuisine, espace multimédia



VILLE DE NICE

LES MAISONS DES SOLIDARITÉS DÉPARTEMENTALES (MSD)

Des **équipes pluridisciplinaires** – professionnels de l'action sociale et médico-sociale aux compétences complémentaires - vous conseillent pour l'**accès aux droits, l'accès à la santé, à la protection sociale, au logement, la protection des majeurs et la parentalité** et vous aident dans le cadre de toutes vos démarches.

Maison des solidarités de Cessole : 04 89 04 50 50
msdnicecessole@departement06.fr

Maison des solidarités de Magnan : 04 89 04 37 80
msdnicemagnan@departement06.fr

Maison des solidarités de Nice ouest : 04 89 04 31 20
msdniceouest@departement06.fr

Maison des solidarités de Nice centre : 04 89 04 36 60
msdnicecentre@departement06.fr

Maison des solidarités de Nice Lyautey : 04 89 04 38 30
msdnicelyautey@departement06.fr

Maison des solidarités Nice Port : 04 89 04 37 20
msdniceport@departement06.fr

Maisons des solidarités Nice Paillon (site Ariane): 04 89 04 51 50
msdniceariane@departement06.fr

LE CEGIDD - DÉPARTEMENT 06



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

06



CeGIDD 06

8 Avenue Baquis - 06000 NICE



04.89.04.55.60



Horaires

d'ouverture au public :

Lundi : 9h à 17h

Mardi : 10h à 17h

Mercredi : 9h à 17h

Jeudi : 9h à 12h - 14h à 20h

Vendredi : 9h à 17h

- **Accueil inconditionnel, sans frais, possibilité de demander l'anonymat**
- **Prise de rdv sur Doctolib et par téléphone**
- **Parcours de soin avec approche globale en santé sexuelle : dépistage, traitement et prise en soin des IST, contraception, vaccination, consultation sexo, addicto, psycho, assistante sociale**
- **Prévention et détection des violences sexuelles**
- **Délivrance du traitement post exposition au VIH en cas de viols ou accident d'exposition (sans rendez-vous)**

informations sur departement06.fr ou par courriel cegidd06@departement06.fr

Associations pouvant vous aider en cas de violences sexistes, sexuelles et/ou conjugales

ASSOCIATION MONTJOYE



Missions et actions :

- Soutien juridique et/ou psychologique **gratuit et confidentiel** pour toute victime (majeure ou mineure) d'infraction(s) pénale(s) :
- Une **écoute attentive**
- Des **informations sur les droits**
- Un **accompagnement** dans les démarches administratives, sociales et judiciaires
- Un **soutien psychologique**
- À tout moment (en dehors ou dans le cadre d'une action judiciaire) et à tous les stades de la procédure.

Contact / S'y rendre :

AIDE AUX VICTIMES

📍 29 rue Pastorelli - Immeuble Nice Europe – Bloc B – 1er étage
06000 Nice
Tél. : **04 93 87 94 49**
aide.victimes@montjoye.org

📍 Bureau d'Aide aux Victimes du Tribunal de Nice - Place du Palais - Nice

ASSOCIATION HARPEGES



Missions et actions :

- Accueil, écoute, accompagnement juridique, psychologique et/ou social des victimes d'infractions pénales.
- Soutien psychologique et soins
- **Aide administrative** (accompagnement vers et dans le logement)
- **Evaluation** de votre situation pour obtenir un **Téléphone Grave Danger** (*voir la page des mesures d'interdiction de contact pour plus d'informations sur ce dispositif*)

Contact / S'y rendre :

📍 **Présence locale : Ouest Alpes-Maritimes**

Service d'aide aux victimes

41 bis avenue Michel Jourdan, 06150 Cannes La Bocca
Tél : **04 93 90 85 66**
serviceaideauxvictimes@harpeges.fr

Associations pouvant vous aider en cas de violences intrafamiliales et/ou conjugales

LE PLANNING FAMILIAL

Missions et actions :

- Lieu ressource pour les victimes de violences : espace d'écoute, d'information et d'accompagnement **gratuit, sans rendez-vous et ouvert à toutes et tous**.
- Accueil bienveillant et respectueux, fondé sur le non-jugement.
- Accompagnement spécifique proposé aux victimes de violences sexistes, sexuelles ou conjugales avec orientation vers les structures médicales, sociales et juridiques adaptées.
- Soutien dans les démarches : accès à une contraception adaptée, IVG, dépistages

Contact / S'y rendre :

📍 22 Avenue Malausséna, 06000 Nice

Le lundi de 15h à 18h

Le mercredi et le vendredi de 14h à 17h

Tel 04.92.09.17.26 ou mfpf06@gmail.com

ASSOCIATION FRANCAISE DES CENTRES DE CONSULTATION CONJUGALE (AFCCC)

Leurs domaines d'actions :

- Aider les personnes dans l'évolution de leur vie affective, sexuelle et sociale, plus spécialement dans leur relation de couple et de famille, et ce dans le respect de la liberté de chacun.
- Les intervenants de l'association sont des professionnels de la relation : psychologues, psychanalystes, conseillers conjugaux et familiaux, **thérapeutes de couple**. Ils sont tenus au secret professionnel.

Entretien individuel, conjugal ou familial, sur rendez-vous.

Permanences :

⇒ Le mercredi après-midi à la Maison de la Santé de Las Planas, 73 Bd Henri Sappia, Nice Nord

⇒ Un mercredi sur deux, à la Maison des Femmes de 13h30 à 17h (Hôpital de l'Archet)

Contact / S'y rendre :

📍 12 rue Michel-Ange, 06000 Nice

Mail : afccc06@free.fr / **Téléphone** : 04 93 98 50 15

ASSOCIATION UNE VOIX POUR ELLES

Sur orientation d'une association spécialisée ou d'un travailleur social, Une Voix Pour Elles apporte une aide logistique et matérielle aux victimes de violences conjugales.

- **Aide au déménagement**

Récupération des effets personnels au domicile ou hébergement temporaire

- **Entreposage sécurisé**

Stockage des effets personnels durant l'hébergement temporaire

- **Aide matérielle d'urgence lors des mises à l'abri**

Livraison de kits personnalisés en fonction des besoins

- **Accompagnement lors d'un réaménagement en foyer pérenne**

ASSOCIATION ALC

ALC met à l'abri et accompagne les personnes victimes de violences intrafamiliales ou conjugales, le plus souvent des femmes, isolées ou avec enfants.

- **Mission n°1 : Protéger**

1. Protéger bébés et parents, enfants et jeunes
2. Protéger les victimes de violence et de traite des êtres humains (TEH)
3. Lutter contre l'exploitation sexuelle des mineur.es et jeunes majeur.es

- **Mission n°2 : Insérer**

1. Insérer par l'accès aux soins, au logement, aux droits et à la citoyenneté
2. Insérer par la formation et l'emploi

- **Mission n° 3 : Prévenir la récurrence**

1. Accompagnement des auteurs pour la prévention de la récurrence
2. Accompagnement à la réinsertion des auteurs

Information :

📍 2 avenue du Docteur Emile Roux
06200 Nice

Tel : 04 93 52 42 52

Site internet : www.association-alc.org

Accompagnement et suivi des auteurs de violences

ASSOCIATION ARPAS

Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA) :

- Accompagnement social global
- Accompagnement psychologique
- Domiciliation
- Permanence d'accueil d'information auteurs/victimes/familles

Contact / S'y rendre :

 **Maison des Associations – 3 Rue Guigonis 06300 NICE**

**19 Avenue Auguste Renoir - Le Sainte Luce - Entrée A
06800 Cagnes sur Mer**

Mail : infos@arpas.eu / Téléphone : 04 93 20 67 01

L'Education Nationale

Le service social en faveur des élèves (SSFE)

En tant qu'**élève victime ou témoin de violences**, (harcèlement, insultes sexistes, agressions sexuelles, violences intrafamiliales), vous pouvez vous adresser à un **adulte de confiance dans votre établissement : assistant social, infirmier, CPE, professeur, personnel de direction.**

L'École peut accompagner l'élève pour porter plainte ou signaler des faits si nécessaire.

Le Service Social en Faveur des Elèves (SSFE) :

Présent dans les **collèges et lycées**, avec un assistant social référent par établissement.

Le service social en faveur des élèves est présent pour recueillir la parole de l'élève, l'accompagner et l'aider à trouver des solutions, en toute **confidentialité**.

Contact :

En priorité, s'adresser au secrétariat de l'établissement scolaire pour joindre l'assistant de service social référent.

Ou contacter le service social en faveur des élèves :

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale - 53, Av. Cap de Croix,
06181 Nice

Tél : 04 93 72 64 51 ou 52 et par mail :
secretariat.santesocial@ac-nice.fr

MESURE D'INTERDICTION DE CONTACT

ORDONNANCE DE PROTECTION



Vous pouvez demander avec l'aide éventuelle de votre avocat une ordonnance de protection, avant ou après une séparation, sans qu'une plainte soit nécessaire. Elle est délivrée par le juge aux affaires familiales sous 6 jours après la fixation de l'audience. Elle permet notamment d'**interdire tout contact ou rapprochement**, de garantir la jouissance du domicile, voire de demander un hébergement social prioritaire. La demande se fait via un formulaire en ligne (https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15458_07.do) et l'ordonnance est **valable 12 mois**, prolongeable sous conditions.

DISPOSITIFS DE PROTECTION

TELEPHONE GRAVE DANGER



Le Téléphone Grave Danger est un dispositif d'alerte vous permettant de contacter un service accessible **7/7j, 24/24h**, le téléphone est **géolocalisé** pour une **intervention immédiate** des forces de l'ordre en cas de danger imminent.

Sur le territoire des Alpes-Maritimes vous pouvez vous adresser à l'**association Harpèges** (04 93 90 85 66 / serviceaideauxvictimes@harpeges.fr) qui transmettra une évaluation au procureur de la République. Ce dispositif est attribué pour une durée de six mois, renouvelable, si vous y consentez.

BRACELET ANTI RAPPROCHEMENT



Ce dispositif s'adresse aux personnes qui subissent les violences conjugales les plus graves. A la demande du juge et dans le cadre d'une ordonnance de protection, un **périmètre de protection** est décidé, que l'auteur réel ou présumé ne doit pas franchir. Si ce dernier contrevient en pénétrant dans cette zone, vous êtes prévenues et mise en sécurité pendant que les forces de sécurité interpellent l'auteur. Cette violation de l'interdiction est ensuite transmise au magistrat.

L'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales

A quoi elle correspond ?

Soutien financier pour faire face aux dépenses immédiates en attendant de trouver des solutions durables.

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne victime de violences conjugales (nécessité de résider en France de façon régulière et permanente)

Femme ou homme, en cours de séparation ou non, avec ou sans enfant à charge et quelles que soient vos ressources.

Quand et comment est versée cette aide ?

Versée en une fois dans les 3 à 5 jours à compter de la réception de la demande complète

Quel est son montant ?

240 € minimum

Varie en fonction des ressources et du nombre d'enfant à charge

Comment faire la demande ?

en ligne sur [caf.fr](https://www.caf.fr) et [msa.fr](https://www.msa.fr) ou sur place

<https://wwwd.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetdemarches/mesdemarches/faireunedemandedeprestation?codeThematique=Vie%20personnelle#AVVC>

Vous pouvez simuler le montant de votre aide sur Caf.fr
Aides et démarches / Mes démarches / Vie personnelle / Violences / Simuler

Par exemple : vous avez trois enfants à charge de moins de 21 ans et vos ressources sont inférieures ou égales à la moitié du SMIC net (soit 690 € par mois) vous percevrez une aide de 1337,06€.



Préparer
vos démarches (Droit,
Santé, Social)



Conserver et centraliser
vos témoignages et vos
documents

MÉMO DE VIE

Mémo de Vie est une plateforme conçue pour offrir un soutien essentiel à toute personne confrontée à des situations difficiles, qu'il s'agisse de victimes, de proches ou de témoins de violences, tout en s'adaptant à leurs besoins spécifiques.

[HTTPS://WWW.MEMO-DE-VIE.ORG/](https://www.memo-de-vie.org/)



Comprendre votre
situation et analyser ce que
vous traversez



Être accompagné
par un
professionnel

Climat de tension

- La / le partenaire violent(e) instaure un climat de tension via le verbal (violence verbale et/ou psychologique, colères, intimidations) et le non-verbal (mauvaise humeur, regards noirs, silences lourds).
- Vous ressentez de la peur, vous vous inquiétez, et tentez d'apaiser la situation.

Lune de miel

- La/le partenaire violent fait tout pour **se faire pardonner**.
Peut offrir des cadeaux, **être aux petits soins**, utiliser les rapports sexuels, promettre de changer et même d'aller en thérapie pour chercher de l'aide.
- Vous retrouvez **espoir**, vous croyez qu'il/elle va changer, vous lui **pardonnez** et lui redonnez une chance.



Crise ou explosion de la violence

- La / le partenaire violent(e) utilise les différentes formes de violences (verbale, psychologique, physique, sexuelle), parfois plusieurs en même temps, pour vous agresser.
- Vous ressentez de la honte, de l'injustice, de la colère ou de la tristesse.

Justifications

- La/le partenaire violent **minimise les faits, vous rejette la faute dessus** ou trouve des justifications à l'extérieur du couple.
- **Vous vous sentez responsable**, vous croyez les justifications du partenaire et **vous vous remettez en question**. Vous **doutez de vous-même, de vos émotions, de votre perception des choses**.

Le baromètre de la violence dans le couple

